

## **Impacts des Sociétés Transnationales (STN) sur le droit à l'alimentation en Haïti**

Dans mon pays, Haïti, les STN affectent négativement le respect des droits de l'homme, plus particulièrement, le droit à l'alimentation.

Elles sont présentes à tous les niveaux dans la société et interviennent dans tous les secteurs.

Ces sociétés sont les principaux acteurs dans toutes les activités socio-politiques et culturelles du pays en adoptant plusieurs stratégies dont le financement de travaux publics et de projets relatifs à l'agriculture, l'éducation, la santé et le sport, l'intégration et la privatisation des institutions publiques (pour n'en citer que ceux-là) créant ainsi une dépendance du côté de la population haïtienne et de l'Etat haïtien et contrôlant tous les secteurs de production.

Les impacts des entreprises transnationales sur l'environnement social, physique et psychologique de la population haïtienne sont nombreux. Nous assistons:

- A la domination du marché haïtien par les STN à travers les importations contrôlant ainsi la production nationale qui constitue un des piliers de développement de toute société.
- Et par conséquent, au phénomène migratoire des haïtiens vers des pays étrangers dû au chômage et à l'insécurité sociale et alimentaire principalement
- A la dégradation chimique des sols due à la production de monoculture qui requiert de grandes applications de produits chimiques néfastes pour les sols
- Au non-respect des droits de chaque individu dû à la faiblesse de gouvernance de l'Etat renforcée par les stratégies d'intégration et de contrôle des STN dans tous les secteurs clés de la société haïtienne et de dépendance créée par ces entreprises du côté de l'Etat haïtien.

Haïti est un pays naturellement à risque sismique et cyclonique à cause de sa position géographique ; les activités des entreprises transnationales empirent cette vulnérabilité par leurs répercussions néfastes sur l'économie locale haïtienne et en ce sens, sur la souveraineté alimentaire des haïtiens.

Il faut en ce sens qu'il y ait une réglementation des activités des STN à travers le pays et un processus de recours à la justice accessible à tous en cas de non-respect des droits humains par ces entreprises transnationales.

Ces entreprises doivent respecter les lois et documents juridiques nationaux et internationaux relatifs aux droits humains.

Aussi, l'Etat doit prendre en main la bonne marche des institutions publiques et ce, sans la domination des STN car l'Etat est souverain et a pour devoir d'assurer le bien-être et la sécurité sociale et alimentaire de la population haïtienne. Mais il faut souligner ici que la coopération internationale pour la réalisation universelle des droits humains est une obligation de tous les Etats. Les Etats d'où viennent ces STN ont ainsi l'obligation de protéger les droits humains au-delà de leur frontière et réguler leurs STN.

Merci.